

MONNAIE SERVICES

ZE JEAN MONNET NORD
334 RUE DU LUXEMBOURG
83500 LA SEYNE SUR MER

SIRET 392516381 00051

APE/NAF 4651Z

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/02/19 au 28/02/19
Paiement le 28/02/19 par Virement

Conv. coll. COMMERCE DE GROS

N° Séc.Soc. 1701213005074 17 Matricole 37
Ancienneté 3 an(s) et 2 mois Date d'entrée 25/01/16
Emploi DIRECTEUR DEPART BORNES Indice
Qualification CADRE Niveau VIII
Département Bornes Coef. Echelon 1
Catégorie Cadres Horaire 151,6700

M CASSE Patrice

589 route du Val
5 lotissement Campagne La Louve
83170 BRIGNOLES

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire de Base	151,67	24,500		3715,92		
Prime 13ème mois Mensuelle				309,66		
TOTAL BRUT				4025,58		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	4025,580			0,00		523,32
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Prévoyance	4025,580			0,00		53,62
	3377,000	0,815		27,52		27,52
	648,580	1,615		10,47		10,47
	4025,580			0,00		36,23
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES						
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée	3377,000	6,900		233,01		288,73
Sécurité Sociale déplafonnée	4025,580	0,400		16,10		76,49
Complémentaire Tranche 1	3377,000	4,010		135,42		202,95
Complémentaire Tranche 2	648,580	9,720		63,04		94,50
Contribution d'Equilibre Technique	4025,580	0,140		5,64		8,45
FAMILLE	4025,580			0,00		138,88
ASSURANCE CHOMAGE						
Chômage	4025,580			0,00		169,08
APEC	4025,580	0,024		0,97		1,45
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						
	3377,000			0,00		15,87
	4025,580			0,00		150,80
	91,610			0,00		7,33
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	4046,742	6,800		275,18		0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	4046,742	2,900		117,36		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				884,71		1805,69
Prélèvement à la source		3258,230	6,500		211,78	
Dont gain pouvoir d'achat				58,01		

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

3140,87

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

58,01

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source						3258,23	6,50	211,78
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Net payé en euros
Période	4025,58	884,71	1805,69	0,00	3258,23	151,67	0,00	2929,09
Année	8051,16	1769,42	3611,38	0,00	6516,46	303,34	0,00	Allègement des cotisations employeur
Compteurs	Pris	Restant	Acquis	Dates de congés				
Congés	0,0000	-3,7600	18,7200	Du	Au			Total versé par l'employeur
Repos compensateur	0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au			5831,27
				Du	Au			

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.